



Méthanisation : le danger des camions sur les routes

Le conseil municipal de Surgères a adopté le projet de bio méthanisation, malgré quelques inquiétudes.

SURGÈRES

La future usine de méthanisation mettra-t-elle en danger les cyclistes? C'est la question soulevée le 14 juin dernier lors du conseil municipal de Surgères. L'unité de méthanisation sera située au lieu-dit Le Bas Fief des Fosses, à Surgères. Un espace de stockage est prévu au lieu-dit Bois Brézé, à Saint-Georges-du-Bois, ainsi que quatre poches de stockage de digestat liquide à Breuil-la-Réorte, Vouhé, Péré et Saint-Pierre-d'Amilly.

Ces installations posent ainsi la question de la sécurité sur ces routes communales, à cause des trajets des camions entre l'usine et les espaces de stockage. « On ne remet pas en cause l'intérêt écologique mais les risques liés au trafic. La route de Saint-Georges-du-Bois est par exemple très empruntée

par les cyclistes », souligne Véronique Duval, conseillère municipale d'opposition.

Concernant les odeurs, la collectivité veut rassurer les habitants. « 400 000 € seront investis sur le site pour le traitement des odeurs », assure Cédric Boizeau, responsable du service développement économique à la communauté de communes (CDC) Aunis Sud. Le projet a été adopté à l'unanimité, « sous réserve d'une contribution de la CDC pour les travaux de voirie et de sécurisation ». Un an d'étude et un an de construction sont nécessaires avant que l'usine ne voie le jour.

Un quart de la consommation

Après une étude de faisabilité en 2014 et le lancement du développement en décembre

de la même année, le projet permettra d'injecter dans le réseau de gaz de ville la production issue de la méthanisation des déchets des agriculteurs. « La méthanisation permet la dégradation de matières organiques », rappelle Marie-Joëlle Lozac'h-Salaün, adjointe chargée de l'environnement.

Après avoir sélectionné dans un rayon de 15 km autour de l'usine les matières premières à méthaniser, les déchets organiques seront fermentés dans un digesteur pendant environ 70 jours afin de les transformer. « Deux produits peuvent être obtenus: du biogaz et du digestat. Il y a deux catégories de digestat: le liquide, qui sera répandu dans les champs pour réduire l'utilisation des engrais chimiques, et le solide, plus destiné au compostage », ajoute-t-elle.

La sécurité des trajets sur la route de Saint-Georges-du-Bois, très fréquentée des cyclistes, pose question.